

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	43 (1914)
<b>Heft:</b>	11
<b>Rubrik:</b>	Comptes de la Société d'éducation : exercice 1913

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

cette augmentation est de 140,650 fr. 25, due, sans doute, aux subventions fédérales et à l'élévation des cotisations.

En 1912, les pensions échues montaient à 39,340 fr., en 1913 à 40,280 fr. et en 1903 à 25,800 fr.

La rubrique *Cotisations impayées* a passé de 755 fr. en 1912, à 1,570 fr. en 1913. Ici, nous formulons le vœu de ne plus voir, à l'avenir, des retards trop prolongés dans le payement des cotisations. Bien qu'un versement obligatoire, sous peine de poursuites, ait plutôt l'air d'un impôt que d'un placement, nous ne voudrions pas voir se produire, chez nous, ce phénomène inattendu et qui déroutera toutes les prévisions : le retraité malgré lui ou le sociétaire récalcitrant.

Nous savons très bien que le budget d'un instituteur chargé de famille ne supporte pas trop de prélèvements ; nous comprenons aisément qu'une gêne momentanée peut créer d'ennuyeuses nécessités. Aussi, le caissier est toujours autorisé à accorder tout délai *raisonnable* à quiconque lui en fait la demande. Mais il faut qu'on sache qu'au 31 décembre l'Etat n'accorde qu'un subside égal aux cotisations effectivement rentrées.

Au moment où l'idée de révision de notre loi sur la Caisse de retraite fait son chemin, montrons de la bonne volonté, de la concorde et de la solidarité. Ce sera la meilleure garantie du succès. (*A suivre.*)



## COMPTES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION

EXERCICE 1913

1913		Doit	Avoir
		FR. C.	FR. C.
Janvier	1 Solde en caisse. . . . .	39 10	
Mai	19 Subside extraordinaire de la Direction pour combler le déficit de l'exercice précédent . . . . .	200 —	
"	19 Délégation de 2 membres de la Société à la réunion du corps enseignant valaisan, à Sierre . . . . .	40 —	
Juin	5 Acquitté 4 anciennes notes, à l'imprimerie Saint-Paul . . . . .	122 40	
Juillet	2 Subside ordinaire de la Direction de l'Instruction publique . . . . .	500 —	
"	2 Note, librairie Rody . . . . .	1 30	
"	3 Produit de la vente des cartes de banquet. . . . .	462 50	
"	3 A la Rédaction du <i>Bulletin pédagogique</i> , allocation. . . . .	150 —	
"	4 Note de M. Collaud, restaurant des Merciers, banquet . . . . .	575 —	

		<b>Doit</b> FR. C.	<b>Avoir</b> FR. C.
<b>1913</b>			
»	5 Frais d'organisation de la fête . . .	28 30	
»	10 Note, imprimerie Bonny-Bavaud . . .	22 50	
»	10 Note pour office, concert, télégram- mes, etc. . . . .	38 90	
»	15 Vieille note, imprimerie Saint-Paul . . .	15 25	
»	25 Note de M. Thurler, porte-drapeau : frais, débours. . . . .	6 —	
Octobre	4 Note, imprimerie Saint-Paul . . .	1 30	
Décembre	31 Note de M. F. Barbey, président de la Société : débours . . . . .	1 10	
»	31 Allocation à M <sup>me</sup> Gutknecht, instit., pour rapport 1913 . . . . .	20 —	
»	31 Note du secrétaire-caissier : frais et débours. . . . .	6,55	
»	31 Note, librairie Labastrou. . . . .	4 30	
»	31 Indemnités de route aux membres du comité (4 séances) . . . . .	62 55	
»	31 Allocation au secrétaire-caissier . . .	50 —	
»	31 Solde en caisse. . . . .	56 15	
<b>1914</b>		<u>1,201 60</u>	<u>1,201 60</u>

Janvier 1 Solde en caisse, à nouveau . . . . . 56 15

O. DUCRY, *secrétaire-caissier.*

Les présents comptes ont été examinés et reconnus exacts par les  
soussignés.

Fribourg, le 1<sup>er</sup> mai 1914.

J. GREMAUD.

C. PILLOUD.

## PROGRAMME

approuvé par la Direction de l'Instruction publique,  
pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles  
du canton de Fribourg, année 1914.

(Suite.)

### Deuxième degré. — Exemple de leçon. — Garçons.

1. a) CONVERSER PAR GROUPES; b) MARCHER EN CADENCE; c) CHANG.  
DE DIRECTION A LA COLONNE DE MARCHE; d) OUVRIR (INTERVALLES)  
LES RANGS.
2. Ms H. (Ms EPS, Ms Cl., Ms N., LEVER LES BRAS) — FL. LES J.  
A FOND. — Suivré le même ordre qu'à la leçon précédente.
3. Ms H., — POSER ALTER. UNE J. FL. EN AV. — Pour bien exécuter